



**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE GRE A GRE**

**SENSIBILISATION EN MATIERE DE GPEC
POUR LES ENTREPRISES PARISIENNES
DE SERVICES A LA PERSONNE**

1. NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR

Maison de l'Emploi de Paris
26, rue du Chemin Vert
75 011 Paris
www.maison-emploi-paris.fr

Personne responsable du marché : Halim Abdellatif, directeur de la Maison de l'Emploi de Paris.

Personnes à contacter pour tout renseignement administratif et technique :

Stéphanie Gobert, 01 55 28 96 24 ; s.gobert@maison-emploi-paris.fr

Nathalie Roux, 01 55 28 96 25 ; n.roux@maison-emploi-paris.fr

2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la mise en place d'une action individuelle et collective de sensibilisation à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences auprès des entreprises parisiennes de services à la personne.

Les objectifs sont de sensibiliser les entreprises du secteur des services à la personne à l'engagement d'actions de GPEC, en vue de conclure, à l'issue du présent marché, des conventions d'appui-conseil individuelle ou une convention inter-entreprises à l'élaboration d'un plan GPEC.

2.1 DUREE DU MARCHÉ

Le marché issu de la présente consultation sera conclu pour une durée maximum de 7 mois à compter de sa date de notification et prendra fin au 30 octobre 2009.

2.2 CONTEXTE GENERAL

- La Maison de l'Emploi de Paris et les services à la personne

Depuis la création de la Maison de l'Emploi de Paris, les services à la personne sont un de ses axes prioritaires d'intervention, à travers la mise en place d'actions à destination des demandeurs d'emploi (emploi, VAE, création d'entreprise), des professionnels de l'emploi (séminaires de sensibilisation) et des entreprises du secteur (petits-déjeuners).

D'autre part, la Maison de l'Emploi de Paris a mené en 2006-2007 une étude sur le développement des services à la personne à Paris, afin d'anticiper les mutations économiques du secteur. Il s'agissait de décrire la structure de l'offre en regard de la demande de services et d'anticiper les besoins de recrutement des structures. Cette étude a permis de mieux connaître les organismes agréés de services à la personne à Paris (Voir <http://www.maison-emploi-paris.fr/observation-du-territoire/etudes-sap>).

Afin de poursuivre le travail engagé auprès des entreprises du secteur, la DDTEFP de Paris a confié à la Maison de l'Emploi de Paris la mission de sensibiliser des entreprises parisiennes de services à la personne aux enjeux et à la démarche de GPEC, objet du présent marché. Entrent dans le champ d'application du projet collectif, des entreprises du secteur des services à la personne dont le siège social est situé à Paris, dont l'effectif est inférieur ou égal à 300 salariés et n'appartenant pas à un groupe d'importance nationale ou internationale au sens du Code de commerce et du Code du travail.

La Maison de l'emploi de Paris a organisé en décembre 2008 un premier petit déjeuner de sensibilisation à la GPEC, avec une dizaine d'entreprises.

- **Les services à la personne et la GPEC**

En matière de ressources humaines et d'organisation du travail, on observe dans le champ des services à la personne des problématiques récurrentes :

- du point de vue des dirigeants : difficulté à recruter, à gérer le personnel, à former le personnel, à fidéliser les intervenants, à gérer les déplacements, à optimiser les plannings.
- du point de vue des intervenants : fragmentation du temps de travail, prédominance des temps partiels, isolement dans le travail versus autonomie, responsabilité et utilité sociales ; problèmes de santé.
- du point de vue des clients : demande de services ponctuels, fractionnés dans le temps

Aussi, la professionnalisation des dirigeants, le renforcement de l'encadrement intermédiaire, le développement des compétences des salariés et l'amélioration de leurs conditions de travail sont des problématiques centrales pour la professionnalisation du secteur dans son ensemble.

2.3 CONTENU DE LA PRESTATION A REALISER

- **Objectif de la démarche**

Les objectifs visés sont de sensibiliser des entreprises du secteur des services à la personne à l'engagement d'actions de GPEC, en vue de permettre, à l'issue du présent marché, à certaines entreprises du secteur, de bénéficier du dispositif d'appui-conseil individuel ou de convention inter-entreprises pour élaborer un plan GPEC.

- **Mise en œuvre des actions suivantes**

Pour réaliser cette sensibilisation, le prestataire devra décliner son intervention en 4 phases :

1. Mobilisation d'une trentaine d'entreprises de services à la personne autour de la démarche GPEC, à partir d'un fichier fourni par la Maison de l'Emploi de Paris d'une centaine d'entreprises et avec l'appui de la Maison de l'Emploi de Paris.
2. Actions d'appui individualisé auprès des entreprises mobilisées : rencontrer individuellement les entreprises et établir des diagnostics individualisés, afin que l'entreprise s'approprie les enjeux et le contenu de la démarche GPEC, en lien avec ses problématiques d'organisation du travail.
3. Organisation et animation d'ateliers thématiques collectifs, centrés sur les problématiques s'étant dégagées des diagnostics individuels (3 à 4 ateliers).
4. Bilan final de l'action de sensibilisation et restitution en comité de pilotage.

L'objectif de cette démarche de sensibilisation est de déboucher sur des dispositifs d'appui-conseil individuel ou de convention inter-entreprises pour la mise en place d'un plan de GPEC au sein d'entreprises ayant été sensibilisées.

3. MODALITES D'INTERVENTION

La prestation pourra être réalisée dans les locaux des entreprises (actions individuelles) ou du prestataire, et dans les locaux de la Maison de l'Emploi de Paris (actions collectives)

4. ELEMENTS DE REPONSE A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE

Le prestataire exposera sa méthodologie en matière de mobilisation et de sensibilisation d'entreprises et de GPEC. Il devra faire des propositions de durée, d'organisation et de contenu pour chacune des phases.

Le prestataire devra indiquer les moyens logistiques et humains qu'il mobilisera pour mener à bien cette prestation.

Les pièces constitutives du marché sont :

1. Une lettre de motivation ;
2. Une proposition détaillant la démarche méthodologique et le contenu envisagés ainsi que les moyens professionnels mobilisés ;
3. Une proposition de prix détaillant le montant de la prestation par nature d'opération,
4. Une attestation sur l'honneur de satisfaction aux obligations fiscales et sociales ;
5. Une référence bancaire ;
6. Le cas échéant, un extrait K bis, le numéro du Registre du Commerce et des Sociétés et le code APE de la Société.

A partir des dossiers remis, les propositions seront examinées selon les critères indiqués ci-dessous, classés par ordre décroissant d'importance :

- **la capacité du candidat à assurer sa mission** : structure de l'équipe mise à disposition, qualité des références et expérience pour des missions de GPEC en entreprise : 35 %
- **le contenu de l'offre** : compréhension des enjeux de la mission, pertinence de la méthodologie, démarche pédagogique : 40 %
- **le prix de la prestation et sa décomposition** : 25 %

5. SUIVI DU MARCHE

Le prestataire rendra compte de son activité et de ses résultats, dans le cadre d'échanges réguliers avec la Maison de l'Emploi de Paris et dans le cadre de bilans écrits détaillés à l'issue de chaque phase.

Il renseignera les indicateurs de suivi et d'évaluation au moyen d'un tableau de bord de l'intervention :

- Profil des entreprises ayant bénéficié de la prestation (statut juridique, date de création, services proposés, nombre de salariés, localisation géographique,)
- Nature, durée et suivi des interventions réalisées auprès de chacune des entreprises (distinction temps collectifs et individuels),

6. PRIX

Le prix de la prestation sera établi en euros toutes taxes comprises. Le montant maximum du marché toutes taxes comprises est fixé à 23 000 €.

7. CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement des honoraires dus au titulaire en exécution du marché se fera, selon les modalités suivantes :

- **Avance**

Une avance de 30% du montant T.T.C. du marché sera versée au titulaire du marché. Cette avance sera accordée dès notification du marché au titulaire, sur demande écrite de celui-ci et sera mandatée dès réception de la demande.

- **Solde de la prestation**

Le paiement du solde de la prestation sera effectué à la constatation du service fait.

8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

- **Modalités de présentation des offres**

Les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Les plis parvenus hors délais ne seront pas acceptés et seront retournés sans avoir été ouverts.

Les candidatures pourront par conséquent :

- soit être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, et parvenir à l'adresse visée ci-dessous avant la date limite de réception des offres (le cachet de la poste ne faisant pas foi),
- soit être remis au service, au plus tard à la date de limite de réception des offres, indiquée ci-dessous, tous les jours du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14 h à 17 h, à l'adresse suivante :
Maison de l'Emploi de Paris
26, rue du chemin vert
75 011 Paris
Tél : 01.55.28.96.10

- **Date limite de réception des offres**

Les plis doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous avant la date limite de réception des offres fixée au 20 février 2009 à 17h.